



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 37575

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le poids des services d'hébergement immédiat et de transition dans la politique d'aide aux toxicomanes. Les services d'hébergement immédiat et de transition ont un double but : celui de faciliter l'accès aux soins en proposant un hébergement, un espace protégé et en favorisant la séparation avec le produit ; mais aussi celui de permettre une rupture momentanée avec un environnement pathogène et déstructurant qui met souvent la personne et sa famille dans l'impasse. L'admission dans un tel service intervient le plus souvent après une hospitalisation, un sevrage ambulatoire, une incarcération, mais aussi à partir d'une demande de la personne ou encore de la sollicitation de l'entourage familial. La durée d'accueil est de trois semaines à un mois maximum. L'enjeu est de faire, en trois semaines, retrouver aux toxicomanes un rythme de vie régulier, avec des repères, et de les inciter à prendre contact avec les interlocuteurs sociaux et partenaires soignants. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend soutenir ce point de passage primordial dans la démarche de soin du toxicomane.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37575

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6678

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)